

Besoin de conseils ?

Alimentation et activité physique

Conseils diététiques, idées de menus et de recettes :

- Ameli.fr¹ : alimentation de l'adulte
- Mangerbouger.fr

Scannez-moi !



Activité physique adaptée (APA)

- Maison Sport-Santé de Carcassonne : 04 68 72 11 78
- [Auprès de votre commune](#)

Les associations de patients peuvent également vous conseiller et vous accompagner ainsi que vos aidants

Aphasie et déglutition

- [Fédération Nationale des Aphasiques de France \(FNAF\) : www.aphasie.fr](http://Fédération Nationale des Aphasiques de France (FNAF) : www.aphasie.fr)
- [Formations des aidants de personne aphasique](#) : Inscription et informations sur www.fno.fr et www.aphasie.fr

Accompagnement au quotidien

- [France AVC](http://France AVC : https://franceavc.com/federation) : <https://franceavc.com/federation>
- [AVC occitanie11](mailto:avcoccitanie11@gmail.com) : avcoccitanie11@gmail.com - 06 47 34 94 09

Une permanence est assurée :

- CH de Carcassonne (les mardis de 14h à 16h)
- Clinique du Sud (les premiers jeudis de chaque mois de 9h30 à 12h)
- CH de Limoux (les premiers mercredis du mois de 14h à 17h)

- [Comité départemental Handisport de l'Aude](#) pour un accompagnement à l'activité sportive adaptée en post-AVC : 04 68 47 28 56
- [Association des paralysés de France \(APF\) de Carcassonne](#) : 04 68 25 62 25

Quels signes doivent m'alerter ?

Signes moteurs²

- Paralysie ou faiblesse d'un ou de deux membres d'un côté du corps
- Paralysie faciale
- Incapacité à réaliser des gestes volontaires

Troubles de la parole²

- **Aphasie** : impossibilité ou difficultés à produire des mots et/ou à comprendre ce qui est dit ou écrit
- Difficultés à articuler

En cas de signes d'alertes, des solutions existent, parlez-en à votre équipe soignante.

Qui appeler en cas d'urgence ?



15
(SAMU)



114 par SMS
en cas de difficultés à
communiquer oralement

Contacts utiles

- Vous pouvez également prendre rendez-vous auprès d'autres consultations de [rééducation neurologique](#)

Consulter votre Espace Santé³

Un service public pour vous aider à gérer votre santé.

- **Gérer vos données de santé** grâce à un espace numérique personnel et sécurisé.
- **Stocker et partager vos documents** pour votre suivi avec l'équipe soignante.
- **Faciliter l'accès à vos informations médicales** aux différents professionnels de santé que vous voyez.

1. Ameli [En ligne] Comment faire une demande de prise en charge en Affection Longue Durée (ALD) ? Disponible sur : <https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/maladie-accident-hospitalisation/affection-longue-duree-ald/demande-prise-en-charge-en-ald> [Consulté le 27/05/2025].

2. INSERM [En ligne] Accident vasculaire cérébral (AVC) La première cause de handicap acquis de l'adulte. Disponible sur : <https://www.inserm.fr/dossier/accident-vasculaire-cerebral-avc/> [Consulté le 27/05/2025].

3. Mon espace sante [En ligne]. Disponible sur : <https://www.monespacesante.fr/> [Consulté le 27/05/2025].

Imprimé par :
APS Group France -
140 rue Victor Hugo
92300 Levallois-Perret



IPSEN PHARMA SAS au capital
de 7 755 053,00 euros -
308 197 185 RCS Paris
IPSEN PHARMA - 70 rue Balard,
75015 Paris - Tél. : 01 58 33 50 00
- Info. Médic. : 01 58 33 58 20 -
information.medicale@ipsen.com.



Votre parcours après un AVC

Quelle prise en charge après l'hôpital ?

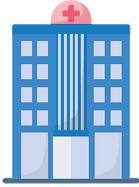


ALLSC-FR-002704 - Juillet 2025



Votre suivi après la sortie du centre hospitalier (CH)

Vous sortez de l'hôpital



L'infirmière du CH de Carcassonne vous téléphonera et vous proposera un **rendez-vous de consultation post-AVC**

Suivi au CH



Consultation post-AVC avec un **neurologue**



Entretien avec l'**infirmière de consultation post-AVC**



Les différentes situations de vie en sortie du centre hospitalier (CH)

Retour à domicile



- autonome** : pas de prise en charge par des professionnels de santé
- nécessitant une prise en charge médicale et paramédicale** : le PRADO* organise cet accompagnement avec des professionnels de santé libéraux
- nécessitant une **hospitalisation à domicile de réadaptation** (HAD-R)



Accueil en centre de rééducation

Soins médicaux et de réadaptation (SMR) en hospitalisation complète ou en hospitalisation de jour.



Accueil en EHPAD

L'AVC peut relever d'une **affection de longue durée (ALD)** prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie. Pour en bénéficier, la demande doit être réalisée par votre médecin.¹

Les professionnels de l'AVC



Vos soins : médecin généraliste traitant, infirmier(e) libéral(e), infirmier(e) en pratique avancée (IPA), infirmier(e) Asalée, pharmacien, aide-soignant(e), auxiliaire de vie

Votre rééducation : kinésithérapeute, ergothérapeute, orthophoniste, psychomotricienne, neuropsychologue

Vos soins supports à la rééducation : psychologue, diététicien(ne), enseignant(e) en activité physique adaptée (APA)

Pour plus d'information

Sur la pathologie de l'AVC

Connectez-vous sur les sites ou flashez les QR-codes ci-dessous :

- Tout savoir sur l'AVC : [accident vasculaire cérébral - AVC](#)
- Ameli.fr : [tout-savoir-avc.com](#)

Scannez-nous !



Sur les démarches administratives (rééducation, aides financières, ALD)

- Tout savoir sur l'AVC (cf. QR code ou adresse ci-dessus) : aller sur l'onglet « Vie quotidienne » – Partie 2

Filière A.V.C

Vie quotidienne

Près de chez vous

- Ameli.fr : demande d'affection de longue durée (ALD)
- FNATH : fnath11@outlook.fr - 04 34 58 06 82

Si vous avez moins de 60 ans

- Maison départementale de solidarité de votre territoire
- Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) 11 : 08 00 77 77 32

Si vous avez plus de 60 ans

- Espace Senior Carcassonne : escarcassonnais@aude.fr - 04 68 11 35 40
- Pour vous renseigner sur les différentes aides, les organismes susceptibles de répondre à vos besoins, les soutiens psychologiques pour patients et aidants, les accompagnements existant pour aidants et les actions de prévention. Mise à disposition d'un annuaire de professionnels de santé et d'ateliers pour vous aider au quotidien.
- Centre Communale d'Action Sociale (CCAS) de votre commune.